



#LALETTREDELARELANCE

Construire la France de 2030

L'édito

Face à la crise sanitaire, les enjeux stratégiques liés à la souveraineté alimentaire de la France ont été rappelés par le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie. Les Français ont montré un intérêt grandissant à une alimentation issue des circuits courts, saine et durable. Par ailleurs, les changements climatiques sont désormais incontestables, avec la répétition des aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondations, tempêtes) et nécessitent des adaptations.

En Corrèze, département où l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie du territoire avec 40,5 % des surfaces, la moitié des exploitations agricoles dégage moins de 25 000 € de marge brute standard. La diversification des productions et des activités est essentielle notamment pour permettre aux jeunes agriculteurs de s'installer en pouvant dégager un revenu décent dans de bonnes conditions de travail. Si près de 60 % des exploitants sont orientés en production de bovin viande, ou sont spécialisés en cultures fruitières (essentiellement pomiculture et petits fruits rouges), d'autres filières peuvent être développées dans le département notamment en maraîchage et en élevage de granivores (volailles et porcs).

Les mesures du plan de relance permettent d'engager cette transition avec des soutiens à une hauteur historique, et sont une opportunité pour concilier la demande de proximité des consommateurs avec le développement du potentiel agricole garant de revenus complémentaire pour nos exploitants. Il s'inscrit en toute cohérence avec le plan de mutation engagé par les partenaires du monde agricole.



Marion SAADE - Directrice départementale des territoires de la Corrèze

Le plan de relance, et ses 1,2 milliards d'euros dédiés à l'agriculture au niveau national, a pour objectifs le renforcement de la souveraineté alimentaire de la France, l'accélération de la transition agroécologique et l'adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles au changement climatique. Pour ce faire, le plan de relance se décline en cinq grandes thématiques :

Adaptation à la transition agroécologique

Plusieurs appels à projets seront lancés en début d'année prochain, par exemple, l'AAP « Plantons des haies », géré au niveau régional, dans le cadre du Plan de Développement Rural (50 M€ au niveau national). Ce volet comprend

également les bons « Bilan Carbone », le plan « structuration de filières » et les projets alimentaires territoriaux favorisant les circuits courts et associant les collectivités territoriales.

Stratégie sur les protéines végétales

Ce volet se concentre sur les aides à l'investissement pour l'achat de matériel (30% des dépenses avec une majoration de 10% pour les JA, pour des dépenses comprises entre 2000€ et 40000€) permettant de favoriser la culture de plantes à haute valeur protéinique. La liste des matériels éligibles est en cours d'élaboration et les aides seront disponibles au fil de l'eau à partir de janvier 2021.

Filières animales

La principale mesure est la modernisation des abattoirs (130 M€ au niveau national), gérée au niveau régional par la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Ce volet contient également le pacte biosécurité et bien-être animal (dossiers instruits par la DDT), dont les crédits sont en priorité prévus pour lutter contre la tuberculose bovine, la peste porcine africaine et l'influenza aviaire.

Renouvellement des agroéquipements

Ce volet contient les aides pour le matériel permettant de réduire et optimiser l'usage des intrants. Ces aides couvrent 20 à 40% des dépenses en fonction des types de matériel (matériel de précision, matériel de pulvérisation, matériel de substitution) avec une majoration de 10% pour les JA, pour des dépenses comprises entre 2000€ et 40000€, la liste des matériels éligibles est en cours d'élaboration et les aides seront disponibles au fil de l'eau à partir de janvier 2021 au plus tard.

Adaptation de la forêt au changement climatique

L'objectif de ce volet est d'aider au renouvellement et à l'adaptation des forêts au changement climatique. Il se déclinera à travers des conventions avec l'ONF pour les forêts publiques, et par des dispositifs d'aide aux investissements forestiers dont les détails restent à définir pour les forêts privées. Le budget est de 158 M€ au niveau national sur les 200 M€ consacrés à ce secteur.



« 1,2 milliard d'euros au service de nos agricultures, de nos agriculteurs et des consommateurs »

« La crise de la Covid-19 a rappelé l'importance stratégique de notre chaîne alimentaire et de notre agriculture. Avec ce plan de relance, nous donnons les moyens à notre agriculture et à ceux qui la font d'entreprendre la reconquête de notre souveraineté alimentaire. Pour cela, notre agriculture doit réussir la transition agro-écologique. Le plan de relance et son volet agricole de 1,2 milliard d'euros permet d'accompagner les agriculteurs, qui sont déjà nombreux à avoir entamé cette transition, vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement robuste. Face aux aléas climatiques qui se multiplient, s'adapter à l'urgence écologique est une question d'indépendance. L'agriculture de demain ne se fera qu'avec les agriculteurs », Julien Denormandie

Répartition des crédits alloués à l'agriculture dans le plan de relance (en millions d'euros)

